**Modèle d’arrêté**

***D’attribution d’un congé pour mobilité d’un agent contractuel***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20… -** *(n° d’ordre)*

**Portant attribution d’un congé pour mobilité**

**à** *Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-8 à L.332-12,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 35-2,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu l’arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l’avancement dans la fonction publique territoriale,

*(Le cas échéant)* Vu l’avis de compatibilité (*avec ou sans réserve*) de l’activité envisagée avec les fonctions exercées au cours des trois dernières années émis par l’autorité territoriale,

*(Le cas échéant)* Vu l’avis du référent déontologue,

*(Le cas échéant)* Vu l’avis de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique en date du …,

Vu le contrat à durée indéterminée conclu par l’agent le … *(date),*

Vu la demande écrite de mise en congé pour mobilité en date du …, reçue le … *(date)[[2]](#footnote-2)* présentée par *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* pour une durée de … *(nombre d’années)[[3]](#footnote-3)*, à compter du … *(date)*,

*(Le cas échéant)* Considérant que *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* a informé par écrit *Monsieur ou Madame* … *le Maire ou le-la Présidente-Président* de … *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)* de son intention d’exercer une activité privée*,*

Considérant que *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* a été recrutée en contrat à durée indéterminée

Considérant que *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* n’a pas bénéficié de congé de mobilité depuis au moins trois ans,

Considérant que les nécessités de service ne sont pas incompatibles avec sa demande,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Monsieur ou Madame* … *(nom + prénom de l’agent)* est placé(e) en congé pour mobilité pour une durée de … *(dans la limite de 3 ans renouvelables une fois)*, à compter du … *(date)*, jusqu’au … *(date)* inclus.

**Article 2 :**

Pendant cette période de congé, l’agent ne percevra aucune rémunération ni n’acquerra aucun droit à pension.

**Article 3 :**

Si l’agent souhaite exercer une activité professionnelle privée pendant son congé, il doit en informer l’autorité territoriale, deux mois avant le début de cette activité. Le silence gardé par l’autorité territoriale pendant ce délai vaudra décision de rejet[[4]](#footnote-4).

**Article 4 :**

L’agent devra solliciter sa réintégration ou le renouvellement de son congé deux mois au moins avant l’expiration du congé en cours par lettre recommandée avec accusé de réception. Il sera réemployé, au terme du congé dans son précédent emploi.

Si l'agent n'a pas fait connaître sa décision dans le délai de 2 mois précité, il est présumé renoncer à son emploi. L'autorité territoriale informe l'agent sans délai, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, des conséquences de son silence. En l'absence de réponse de l'agent dans un délai de quinze jours à compter de la réception de ce courrier, il est mis fin, de plein droit et sans indemnités, au terme du congé, au contrat de l'agent.

Les conditions de réemploi se feront conformément à l’article 33 du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

* En cas de réintégration, l’agent est réemployé dans la mesure où les nécessités de service le permettent,
* Si l’agent ne peut être réaffecté dans son précédent emploi, il bénéficie d’une priorité pour occuper un emploi similaire assorti d’une rémunération équivalente,
* L’agent ne pouvant être réaffecté dans un emploi sera placé en congé sans rémunération et pourra être licencié.

**Article 5 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *La demande adressée en lettre recommandée avec accusé de réception doit être reçue 2 mois au moins avant le début du congé ⭬ Article 17 du décret n°88-145 du 15 février 1988* [↑](#footnote-ref-2)
3. *La durée est de 5 ans renouvelables dans la limite de 10 ans ⭬ Article 17 du décret n°88-145 du 15 février 1988* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Article 18 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 + article L.231-4 du Code des relations entre le public et l’administration* [↑](#footnote-ref-4)